

Ecole Maternelle Charles Perrault

Allée de Montméry – 87240 - AMBAZAC

tél : 05 55 56 61 05

email : ecolecperrault@orange.fr



LIVRET D'ACCUEIL **année scolaire 2023 - 2024**

Vous trouverez dans ce livret :

- des informations pratiques concernant l'école, la cantine, les services de garderie
- les réponses aux questions les plus fréquemment posées,
- des petits conseils aux nouveaux parents (et des « petits rappels » pour les plus anciens !)

Les informations particulières concernant la classe de votre enfant vous seront distribuées par son enseignant.

POUR FINALISER L'INSCRIPTION :

Prendre rendez-vous avec la directrice au 05 55 56 61 05 ou à ecolecperrault@orange.fr

Les rendez-vous se déroulent les jeudis ou les vendredis entre 9h et 16h30 et durent une trentaine de minutes.

A apporter pour le rendez-vous : le carnet de santé de votre enfant

HORAIRES

Le matin : 9 h 00 – 12 h 00

Accueil à partir de 8 H 50 dans les classes

L'après-midi : 13 h 30 – 16 h 30

Accueil à partir de 13 h 20

- dans la « cour des Tilleuls » pour les moyennes et grandes sections
- au dortoir pour les petites sections

Ne laissez en aucun cas votre enfant avant 8 h 45 ou 13 h 20 (horaires auxquels les enseignants prennent leur service).

Pour un problème de responsabilité, les enfants ne mangeant pas au restaurant scolaire ne peuvent être accueillis qu'à partir de 13 H 20, heure d'arrivée des enseignants responsables (*les enfants qui sont déjà dans la cour sont restés manger à l'école sous la surveillance du personnel communal*).

Merci de respecter les horaires.

Attention : les portails seront fermés à clé à 9 h 05.

STATIONNEMENT AUX ABORDS DE L'ECOLE

Privilégiez l'entrée côté terrain de rugby si la classe est dans le bâtiment « Le Petit Poucet ». Un grand parking est à votre disposition (*attention cependant de ne pas vous garer sur celui réservé aux occupants de l'immeuble*).

Une place de stationnement « handicapé » est matérialisée sur le parking réservé aux enseignants (allée de Montméry).

Attention : en raison du niveau du plan Vigipirate

Une attention particulière doit être portée aux abords de l'établissement, en évitant tout attroupement préjudiciable à la sécurité des élèves.

De plus, il est demandé aux familles de ne pas s'attarder devant les portes d'accès pendant la dépose ou la récupération de leurs enfants.

Aussi, merci de ne pas vous ne vous garer pas devant le portail de l'école.

Si chacun respecte ces règles simples, la circulation en sera facilitée
Merci pour les enfants !

ABSENCES

Toute absence, même d'une ½ journée doit être signalée au préalable à l'enseignant si elle est prévisible (*mot sur le cahier de liaison*).

En cas de maladie ou absence imprévisible, vous devez prévenir au plus tôt l'école en en justifiant les raisons **par téléphone** (*au besoin laisser un message sur le répondeur*).

RESTAURANT SCOLAIRE

En cas d'allergies ou régime alimentaire spécial : La rédaction d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) est nécessaire avec fourniture obligatoire d'un certificat médical ainsi que la trousse d'urgence si nécessaire (à fournir en plusieurs exemplaires en fonction des lieux fréquentés par votre enfant : école, cantine, car, garderie).

La serviette de table est fournie et entretenue par la mairie.

ASSURANCE SCOLAIRE

A l'école, et pour toutes les sorties prévues dans l'année, **il est obligatoire que votre enfant soit couvert par une assurance** en matière de **responsabilité civile** couvrant votre enfant pendant les périodes scolaires et extra scolaires **et individuelle corporelle accident**.

Vous devez nous apporter une attestation d'assurance (attention aux dates de validité, votre assurance doit couvrir toute l'année scolaire).

VETEMENTS

Pensez à marquer les noms et prénoms de votre enfant sur les vêtements, surtout les manteaux, bonnets, gants qui s'enlèvent dans la journée.

Pas d'écharpes pour cet hiver : **PREFEREZ les tours de cou** (risque de strangulation sur les jeux).

Vêtements prêtés par l'école :

Pensez à nous les ramener le plus tôt possible, lavés.

Si vous avez des vêtements usagés ou trop petits pour votre enfant, Vous pouvez nous les apporter si vous le souhaitez afin de renouveler le stock de l'école. Nous vous en remercions par avance.

REGLEMENTS

Tout paiement à l'école (*coopérative, photos, sorties, etc....*) doit être transmis dans une enveloppe marquée au nom de l'enfant.

Merci de privilégier les chèques (à l'ordre de : *OCCE – coopérative scolaire maternelle C. Perrault*).

Pour tout règlement en espèces, s'assurer que l'enseignant a bien reçu l'enveloppe. Aucune réclamation ne sera prise en compte si l'école ne vous a pas retourné un reçu que vous devrez conserver.

SORTIES SCOLAIRES

Votre enfant ne pourra participer aux sorties que si vous nous avez transmis :

- l'attestation d'assurance,
- l'autorisation de sortie signée que l'enseignant vous aura fait parvenir (*pour les sorties à la journée*)

SORTIES à 16H30

Pensez à fixer l'étiquette de couleur distribuée en début d'année à votre enfant sur son cartable : **rouge = je prends le car**

jaune = je vais à la garderie

verte = on vient me chercher à l'école à 16H30

Merci de ne pas ouvrir le portail sans y être invité par une ATSEM ou un enseignant.

Cas des fratreries : le matin : les élèves de la maternelle peuvent être déposés après les grands.

L'après-midi : les élèves de maternelle doivent être récupérés avant les grands.

Les enfants de grande section ne peuvent être récupérés que par **les portes de la cour des Tilleuls** (*le couloir est réservé aux enfants qui prennent le car ou vont à la garderie, accompagnés par le personnel municipal*).

Merci de votre indulgence si nous avons un peu de retard

ATTENTION : Les jeux des cours de récréations ne sont à la disposition des enfants que pendant les horaires scolaires, et **en aucun cas au moment des sorties**. Merci de faire respecter ce principe à vos enfants

Pour tout changement concernant la sortie des enfants à 16 h30 (car ou garderie)
SON ENSEIGNANT DOIT ETRE PREvenu AVANT 16 h 00
(*tél : 05 55 56 61 05 – laisser un message sur le répondeur*)

NB : *Si vous êtes en retard pour récupérer votre enfant à 16h30 il sera conduit à la garderie.

*Si, exceptionnellement, vous devez faire prendre votre enfant par une autre personne que celles désignées en début d'année, parlez-en au préalable à son enseignant et remettez lui une autorisation datée selon la formule suivante :

« J'autoriseà prendre mon enfant à la sortie de l'école et dégage les enseignants de toute responsabilité. Date:
signature

Pour les enfants qui prennent le car (étiquettes rouges sur les cartables)

*Si un parent est exceptionnellement devant le portail de l'école, il ne lui sera pas possible de récupérer son enfant sur le parking avant la montée dans le car sans que son enseignant en soit averti.

L'enfant sera raccompagné dans sa classe où ses parents viendront le récupérer. C'est l'enseignant lui-même qui le remettra à sa famille.

***Si votre enfant n'a pas pris le car alors que c'était prévu, il sera conduit à la garderie, et vous serez prévenus.**

***Si votre enfant n'est pas récupéré à l'arrêt de bus il sera reconduit à la garderie élémentaire.**

ATTENTION :

Le personnel communal qui accompagne les enfants à la garderie ou au car n'est pas habilité à remettre les enfants à quiconque, dans la cour, sur le parking, ou sur le trajet vers la garderie.

SERVICE DE GARDERIE et ACCUEIL DE LOISIRS DU PETIT PRINCE

*Les coordonnées : ALSH du Petit Prince : rue Pierre et Marie Curie 87240
AMBAZAC
05 55 37 18 94
alsh.maternelle@ambazac.fr

*Comment s'inscrire : un dossier d'inscription est à remplir, il sera envoyé aux familles inscrites à l'école à la fin du mois de juin.

*Le fonctionnement :

Les jours d'école : de 7h à 9h accueil périscolaire, possibilité de petits déjeuner (fourni par la famille) de 8h à 8h20.
→ 8h45 départ vers l'école

Les mercredis : possibilité de s'inscrire matin/ après-midi avec ou sans repas / journée.
Accueil à partir de 7h et jusqu'à 19h

Pendant les vacances scolaires : accueil de 7h à 19h

Le calendrier d'ouverture des inscriptions est disponible sur le site de la mairie.

*Si vous voulez visiter : prenez rendez-vous au 05 55 37 18 94 ou à
alsh.maternelle@ambazac.fr

SERVICE DE TRANSPORT SCOLAIRE

Le service de transport scolaire est organisé et géré par la région nouvelle Aquitaine

Inscription en ligne à partir de début juin jusqu'à début juillet.

VACANCES 2023– 2024

L'école fonctionnera en semaine de 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi)

Nous faisons partie de la « zone A »

Rentrée : lundi 4 septembre

Vacances de la Toussaint du samedi 21 octobre au dimanche 5 novembre

Vacances de Noël du samedi 23 décembre au dimanche 7 janvier

Vacances d'hiver du samedi 17 février au dimanche 3 mars

Vacances de printemps du samedi 13 avril au dimanche 28 avril

Vacances d'été vendredi 5 juillet après la classe

NB : en raison du pont de l'Ascension il n'y aura pas classe le jeudi 10 et vendredi 11 mai

(Vous serez prévenus des changements éventuels)

POUR NOUS JOINDRE

Si vous avez besoin de contacter la directrice (Mme Aguirre), faites le de préférence les jours de travail administratif (*journée identifiée en début d'année et signalée lors de la réunion de rentrée*).

Si vous souhaitez rencontrer un enseignant ou la directrice, pensez à prendre rendez-vous deux ou trois jours avant soit par téléphone soit par l'intermédiaire des cahiers de liaison.

POUR EN SAVOIR PLUS AVANT LA RENTREE

Café parents organisé par le CASA (Centre d'Action Sociale d'Ambazac) les 2 et 16 juin de 18h à 20h : animation gratuite, inscriptions au 05 55 56 10 11

Visites de l'école : des temps de visites seront organisés dans le mois de juin (jour et horaires seront indiqués sur le site de la mairie. L'inscription se fera par mail auprès de la directrice qui vous fera un retour validant votre rendez-vous.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute information, explication ou question concernant la scolarité de votre enfant, nous sommes à votre disposition.



**Nous souhaitons tous et toutes
une excellente année scolaire à votre enfant.**